



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Valant acte d'engagement

Personne publique contractante, pouvoir adjudicateur du marché : Le Proviseur du lycée Général Leclerc

Adresse du lycée : 8 rue Poincaré, BP 80129 , 67703 SAVERNE CEDEX

Objet du marché à procédure adaptée – MAPA aux voyages et sorties scolaires facultatives

ARTICLE 1^{er} - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de Berlin (Allemagne) du 24 au 29 mars 2019.

Le cahier des charges détaillé est annexé en pièce jointe.

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée, régie par les articles 28 et 40 du code des marchés publics.

La date limite de remise des offres est fixée au 10 octobre 2018 à 16 heures.

ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- L'offre de prix ou devis
- le présent cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures et de services non remis au titulaire par le lycée mais dont le candidat reconnaît avoir pris connaissance.
- la déclaration sur l'honneur du candidat
- le bon de commande du lycée valant engagement de la dépense

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation

Sans objet.

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Le prix unitaire, pour chaque participant, est établi pour l'effectif estimé à 29 participants. Ce chiffre étant susceptible de subir des variations, le prix unitaire est recalculé, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'effectif réel, pour tenir compte des frais fixes incompressibles.

Les modalités de ce calcul sont précisées par le candidat dans le bordereau de prix ou le devis qu'il nous transmettra

Le montant du marché résulte de l'application, à l'effectif réel des participants, du prix unitaire éventuellement recalculé.

Le prix du marché résultant des modalités de calcul revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble des prestations.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire.

Le montant du marché, le détail des prix et des calculs conduisant à sa détermination, figurent dans le bordereau des prix ou dans le devis.

En dehors des cas de variation d'effectifs, les prix sont fermes et non révisables

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

1 Facturation

Les factures seront établies en 3 exemplaires originaux portant les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement
- désignation de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant total HT et TTC
- date de la facturation.

2 Paiement

Le paiement s'effectuera par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures.

Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant total du marché.

A, le.....

Vu et accepté,



DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des Marchés Publics :

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise